L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 JANVIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 24 JANVIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Vabisen, sur la levée, en face de la rue Girod—300 barils farine de maïs.

Par H. Starr & Co., dans leurs salles d'encan, bottes souliers et bredequins.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Girod—Farine, farine de maïs, gru.

Farines Farine de Maïs, &c. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

La situation financière de l'Etat.

L'importance et la longueur du rapport de l'Auditeur, qui n'a pu être distribué que depuis trois jours, justifie ce que nous avons dit de la nécessité de retarder la réunion annuelle de la législature, de façon à permettre l'impression et la distribution des rapports officiels quinze jours, sinon un mois, avant l'ouverture de la session. Si nos honorables avaient mis le temps de se rendre compte, en étudiant attentivement le rapport de l'Auditeur, de la situation financière de l'Etat, il est à présumer qu'ils eussent fait un accueil moins favorable au bill qui propose de faire cadeau de deux millions en Bons d'Etat au Chemin de fer du Pacifique.

Ils eussent vu, en effet, par ce rapport, que la perspective pour 1879 est loin d'être brillante, puisqu'elle présente un déficit probable de plus de $450,000—près d'un demi-million. Ils eussent encore vu que, lorsque la conversion sera achevée, la dette consolidée atteindra très probablement treize millions, ce qui, à sept pour cent, fait un intérêt annuel de $910,000 tandis que le montant net du produit de la taxe de 5 mills et demi affectée au service de la dette n'est évalué par M. Jumel qu'à $730,125 ce qui laisserait un déficit sur ce chapitre seul de $180,075.

A vec de pareils chiffres sous les yeux, des législateurs, ayant la notion juste de leur devoir et un souci légitime des intérêts de leurs constituants, au lieu de penser à accroître la dette d'Etat de deux millions et de porter le service de l'intérêt à $300,000, n'eussent songé qu'à aviser aux moyens de rétablir l'équilibre dans le budget par des réformes sensées pour assurer une répartition plus équitable et un e perception plus facile et plus prompte des impôts.

Peut-être n'est-il pas trop tard encore pour faire toutes ces réflexions, avant de creuser davantage le gouffre de la dette et d'ajouter un poids nouveau dans la balance budgétaire du côté du déficit. Nous engageons donc nos honorables à jeter un coup d'œil sur les totaux des tableaux contenus dans le rapport de l'Auditeur, et à lire avec l'attention qu'elles méritent, les observations générales de ce fonctionnaire. Nous en reproduisons, pour nos lecteurs, les plus importantes, avec les chiffres principaux des recettes et des dépenses.

Comme le fait remarquer avec raison M. Jumel, le tableau des recettes et dépenses pour 1878, ne donne qu'une idée imparfaite du budget de cette année, puisque par une loi absurde de la dernière législature, le terme final de règlement pour les percepteurs de taxes a été fixé au 20 janvier, tandis que le terme de l'année fiscale est établi au 31 décembre. Il importe de corriger au plus tôt cette contradiction qui explique la diminution apparente des recettes de 1878, comparativement aux années précédentes.

Les recettes en 1878 se sont élevées à un total de $1,804,033 08 ; les dépenses de toute nature ont été de $2,085,263 27, mais il faut tenir compte de la balance de caisse au 1er janvier 1878. Voici celle qui a été établie au 1er janvier 1879:

Recettes	$2,207,174 67
Dépenses	2,085,263 27
Balance en caisse	$121,911 40

Voici maintenant les évaluations faites par l'Auditeur pour le budget de 1879.

Valeur des propriétés imposables d'après les rôles d'assessement	$177,000,000 00
Moins 25 0/0 pour assessement et perception et non valeurs	$132,750,000 00

REVENU.

Taxe d'Etat 2½ mills	$331,875 00
Taxe d'école 2 mills	265,500 00
Taxe d'intérêt 5⅞ mills	730,125 00
Taxe de levées 1 mill	192,750 00
Poll tax	18,000 00
Licences	300,000 00
Droits sur ventes à l'encan	5,000 00
Taxe sur les Abattoirs	5,000 00
Ventes de terres	2,000 00
Divers	80,059 00
Total des recettes évaluées	$1,870,250 00
Dépenses évaluées d'après le tableau C	2,321,179 15
Déficit probable	$450,929 15

Qu'y a-t-il à faire, en présence d'une pareille situation ? Augmenter les impôts : il n'y faut pas songer, tant à cause de la situation des contribuables que parce que la Constitution fixe un maximum qui ne saurait être dépassé. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'égaliser les assessements pour obtenir une répartition plus équitable des taxes et de veiller à une perception plus rigoureuse vis-à-vis des contribuables qui peuvent payer. Mais on ne peut espérer de ces mesures qu'un faible accroissement de revenu. C'est donc à la réduction des dépenses qu'il faut s'attacher.

L'amendement constitutionnel No 3 en fait un impérieux devoir, car il dit formellement :

" Toutes les allocations et réclamations en excès du revenu seront nulles et sans effet et l'Etat ne devra en aucune façon pourvoir à leur paiement."

Voilà un amendement qu'oublient beaucoup trop ceux qui présentent des bills de secours ou de donations.

M. Jumel propose une première réduction qui est fort juste et qui est, d'ailleurs imposée par la Constitution même. C'est, au lieu d'allouer $500,000 aux écoles publiques, de n'allouer que le montant probable de la taxe de 2 mills, soit $265,500, ce qui ramènerait déjà le déficit à $216,429 15.

Mais, dira-t-on, il n'y aura pas assez pour les écoles. A cela, nous répondrons : qu'on augmente, comme M. Lusher le propose, la taxe personnelle, dite *poll tax*. Si tout électeur était tenu de payer une taxe de $1 50, elle devrait produire $202,500. Il n'y a qu'à exiger de tout électeur qui veut voter, de tout parent dont les enfants vont aux écoles publiques, leur reçu de poll tax, et l'on tombera ainsi au moins $150,000.

Pour combler le surplus du déficit, il faut réduire les dépenses législatives, les salaires de tous les fonctionnaires et employés et supprimer quantité de places inutiles ou qui font double emploi, par exemple, faire amasser et percevoir les taxes par les autorités locales. Il faut absolument réduire l'armée de milices qui vivent aux dépens de l'Etat.

Nous n'avons pas grand espoir que la présente législature vote toutes les réformes nécessaires ; mais ce qu'elle n'aura pas fait, le convention aura pleins pouvoirs pour l'accomplir.

Toute la question est de savoir si les électeurs nommeront délégués à cette Convention des citoyens désintéressés et capables et désappointés à travailler dans le vif pour débarrasser l'Etat de nombreuses sangsues, pour réduire l'équilibre des contribuables, et tout en allégeant le fardeau des contribuables, assurer le fonctionnement régulier des différents rouages du gouvernement.

Pour que ce miracle se réalise, il faut que la Convention soit composée d'une catégorie d'hommes entièrement différents de ceux qui jettent si facilement en pâture à des corporations particulières des millions de Bons à prendre sur les broussailles du Mississipi. La Louisiane a besoin d'hommes d'Etat et de financiers pour la sauver du gâchis où l'ont placée les politiciens et les faiseurs d'affaires.

L'élection d'un sénateur.

Nous avons peine à comprendre la prolongation de la lutte pour l'élection d'un sénateur. Comme nous l'avons déjà dit, l'Intérêt de l'Etat nous paraît demander la réélection du sénateur Eustis, et cela à tous les points de vue.

Au point de vue politique, cette réélection est commandée par les circonstances. M. Eustis, privé de son siège pendant deux ans, n'a pu siéger que pendant deux sessions, ce ne pas le réélire serait abandonner la cause dont il était le représentant. Cela ne se comprendrait que s'il eût commis une faute au point de vue de son parti ou manqué à ses devoirs, ce que nul n'osera soutenir.

Au point de vue des intérêts de la Louisiane, sa réélection est une nécessité tout aussi grande. Il a pris l'initiative de mesures d'une importance extrême pour notre Etat ; et nous considérerions le succès de ces mesures comme gravement compromis, si un nouveau sénateur était envoyé à sa place.

M. Eustis a acquis à Washington et dans les cercles commerciaux et politiques une influence considérable ; et ce n'est pas du jour au lendemain qu'un nouveau venu pourra l'égaler sous ce rapport.

Nous trouvons une nouvelle preuve de l'impression produite par son remarquable discours sur les levées, dans un article que le *Daily Stock Report*, de San Francisco, consacre à ce discours dans son numéro du 14 janvier. Nous en citerons quelques passages :

Le discours de l'honorable James B. Eustis de la Louisiane, au Sénat des Etats-Unis, prononcé le 12 décembre 1878, nous donne une haute idée de l'importance du sujet des levées du Mississipi et montre par le soin évident avec lequel il a été préparé que des résultats plus qu'ordinaires dépendent des mesures finales auxquelles conduira un examen approfondi du sujet.

Le sénateur a évidemment consacré beaucoup de temps et de réflexion à cette affaire et a présenté au public des arguments d'un grand poids en faveur du maintien du système actuel des levées.....

Après avoir donné la substance des arguments mis en avant par le Sénateur, l'auteur de l'article ajoute :

Dans le court espace de cet article, nous n'espérons pas avoir rendu à l'argumentation du sénateur Eustis la justice qui lui est due. Nous avons seulement essayé de donner une idée de son raisonnement. Il a sans aucun doute présenté le sujet sous son aspect le plus saisissant. Le soin avec lequel ses observations ont été formulées doit convaincre tout le monde de l'importance du sujet.

Comité Central d'Etat.—Le Comité Central d'Etat se réunira lundi prochain, à 7 heures du soir, au No 109 rue de la Douane, pour s'occuper d'affaires importantes. Voir plus loin la convocation du président.

Théatre des Variétés—*Les Clochets de Corneville* ont fait de nouveau, hier soir, les délices du public des Variétés qui a partagé ses applaudissements entre mlles Montaigne, Mme Seguin et MM. Hall, Turner et Ryse.

Ce soir, on donnera *Faust* et ce nom magique sur l'affiche a suffi pour faire retenir à l'avance toutes les places. A en croire nos confrères du Nord, la personnification de Marguerite par miss Abbott est une des meilleures qu'ils aient vue. Miss Randall est chargée du rôle de Siebel et MM. Castle, Hall et Ryse sont chargés des principaux rôles masculins.

Académie de Musique.—La première semaine de Fanny Davenport, selon toute apparence, aura été fort brillante pour elle et pour la direction. Toutes ces représentations ont été bien suivies jusqu'à présent, et l'accueil chaleureux qui a été fait, et qu'on fait tous les soirs à cette habile actrice, paraît devoir se renouveler longtemps encore. Fanny Davenport anime la scène et le public semble charmé dès qu'elle fait son apparition. "Pique" a été magnifiquement joué hier soir, et ce soir nous aurons miss Davenport dans son vrai caractère emploi, rôle qui lui appartient parce qu'elle l'a créé et qu'elle y est incomparable ; ce rôle est celui qu'elle joue dans la fameuse pièce du monde qu'on appelle le "Divorce." Elle y est admirable. La semaine prochaine, nous verrons miss Davenport dans plusieurs autres pièces où elle aura l'occasion de montrer toute la souplesse de son talent.

Theatre St-Charles—Ce soir, nous aurons à ce théâtre Bonifase dans la pièce de "Lancashire Lass" qui a été déjà bien accueillie par le public du vieux Drury. Le bénéfice de Schoolcraft et Coes aura lieu demain samedi, avec un spectacle corsé. Quant à la semaine prochaine, la direction nous fait de belles promesses qu'elle est en état de tenir et que certainement elle tiendra. Gloire au vieux Drury.

La loterie nationale.—Une dépêche annonce que le tirage de la loterie de l'Exposition aura lieu le 26 janvier. Voici quelques details que donne le *Bulletin* français sur la manière dont se fera le tirage :

Le gros lot, d'une valeur de 150,000 francs, représentant par un service en argent massif, sera tiré le premier. On tirera ensuite la presque totalité des gros lots, il y en a 2,000 environ dont la valeur est supérieure à 2,000 francs. Parmi eux se trouvent des lots de 50,000 et de 15,000 francs.

Ce tirage de gros lots durera une huitaine de jours à raison de 250 lots par jour.

Le ministre de l'agriculture et du commerce compte, en effet, n'allouer que cinq heures chaque jour au tirage des lots. Les essais qui ont été faits ont démontré qu'il ne serait guère possible de tirer davantage, c'est-à-dire plus de 50 numéros par heure ; la répartition des gros lots devant se faire sur les 12 séries, une roue indépendante indiquera à quelle série appartiendra le numéro tiré par la grande roue.

Lorsque le tirage des gros lots sera terminé, on tirera les petits lots, ceux dont la valeur est au-dessous de deux mille francs. Le numéro sortant s'appliquera aux 5 cents séries ; de la sorte, on tirera successivement au moins trois mille lots par jour.

Ce tirage sera terminé dans l'espace de douze jours environ, et on réservera pour les deux derniers numéros sortant un lot de 50,000 francs, et le lot de 100,000 francs représenté par la rivière de diamants.

Bien que le gros lot ait été tiré en premier, on laissera ainsi, jusqu'au dernier moment, des chances réelles à tous ceux dont le numéro ne sera pas sorti, et qui cependant auront participé à toutes les chances du tirage du gros lot.

Ces deux derniers lots, d'une valeur de 50,000 fr. et de 100,000 fr. seraient attribués à une série spéciale désignée par le sort au moyen de la roue dont on se sera déjà servi pour l'attribution des deux mille gros lots.

—On annonce la mort de M. Marc Fournier qui obtint, il y a quelques années, de grands succès comme auteur dramatique.

C'est certes comme directeur de la Porte Saint-Martin que M. Marc Fournier a occupé Paris. Il a déployé le premier le luxe de décors et de mise en scène qui est devenu traditionnel.

Nouveau procédé français perfectionné de

VIGIER

Pour enlever les incrustations qui se font dans les chaudières à vapeur.

Action positive en trois semaines.

Nous soussignés certifions les faits, qualités que notre honorable Imprimeur qu'elles résument en empêchant.

Nouvelle Orléans, 1878.

Enlève les écailles,
Empêche les écailles de se former,
Préviennent la rouille et l'encrassement.
Prévient la formation d'écumes,
Ne renferme pas d'acide, et est d'une parfaite innocuité,
N'agit pas seulement les eaux, qualités que nous avons toujours trouvées,
S'applique à toutes les eaux,—douces, minérales ou salifères,
Economise le combustible, les réparations, l'huile et le suif, et diminue les dangers de l'explosion.
Nous avons vu l'appareil fonctionner pendant plusieurs mois sans aucun inconvénient.

Nous soussignés certifions les faits, qualités que notre honorable Imprimeur qu'elles résument en empêchant.

Nouvelle Orléans, 1878.

Enlève les écailles,
Empêche les écailles de se former,
Prévient la rouille et l'encrassement.
Prévient la formation d'écumes,
Ne renferme pas d'acide, et est d'une parfaite innocuité,
N'agit pas seulement les eaux, qualités que nous avons toujours trouvées,
S'applique à toutes les eaux,—douces, minérales ou salifères,
Economise le combustible, les réparations, l'huile et le suif, et diminue les dangers de l'explosion.
Nous avons vu l'appareil fonctionner pendant plusieurs mois sans aucun inconvénient.

Suite des inventions fantastiques.

On vient d'expérimenter à Londres un microphone-parleur, qui a fait merveille. Ce qui est d'autant plus intéressant pour nous, c'est qu'il a été inventé par un de nos compatriotes, M. Charles Varey.

Il paraît que ce microphone est prodigieux. Alors que la réception de la parole par les excellents téléphones Phelps, était impossible, non seulement à cause de la distance, mais surtout en raison de l'induction provenant du travail télégraphique des autres fils, le microphone-parleur dominait tous ces bruits et reproduisait la parole avec une netteté très grande, et surtout une amplitude qui permettait d'écouter admirablement son correspondant, duquel on était séparé par plus de quatre-vingts kilomètres.

De plus, la correspondance téléphonique perd ainsi son analogie avec la pratique de Polichinelle, c'est vraiment une voix que l'on entend, non plus un nasillement.

Nous arrivons tout doucement aux prodige-rêves.

Avant peu, on pourra savourer une cavatine à vingt heures de distance. On aura des ténors à longue portée.

Mais resterа-t-il des ténors dans ce temps-là ?

—Des journaux de Lille racontent un singulier cas de léthargie, causée par la peur, qui vient de se produire dans cette ville.

Le jour de Noël, dans la soirée, une jeune fille de dix-huit ans, habitant la rue de Juliers, à Wazemmes, rentra dans sa famille en disant qu'elle venait d'être bien saisie par suite des aboiements subits d'un chien qu'elle n'avait pas vu venir à elle. Elle ne se sentait cependant pas, sur le moment, le moins du monde incommodée, et elle finit même par rire de l'aventure.

Le lendemain matin, il fut impossible de la réveiller et il en fut de même pendant les trois jours suivants. Le dimanche matin, elle s'éveilla pour quelques minutes et dit à son père qu'elle sentait le besoin de dormir encore.

Elle se rendormit en effet, et, le soir, les médecins appelés par la famille, effrayée de cet état extraordinaire, constatèrent qu'elle avait cessé de vivre.

—Sur un album :

" Une femme peut être l'amie d'un homme qu'elle n'aime pas ; mais elle sera toujours l'ennemie d'un homme qu'elle n'aime plus."

☞ Le magasin meilleur marché pour les meubles est le Palais de l'Aigle d'Or, coin Bienvenu et Perdido, établi en 1840.

—Voulez-vous donc laisser un rhume vous user votre système et donner lieu à de plus sérieuses maladies, telles que la pneumonie, l'hémorragie et les affections de poitrine, quand il serait si facile d'y porter remède par le Baume Vigier ? Quand le Vigier guérit des toux, catharres et de toutes affections de poitrine, et la fameuse ordonnance du Dr Boudon et elle est préparée avec plus grand soin, et peut être administrée sans danger aux plus petits enfants, suivant la prescription. La vente de ce remède est aussi prodigieuse, depuis sa première apparition, la demande en a augmenté rapidement, et il a toujours opéré avec succès dans tous les cas. Interrogez votre voisin sur la vérité de ces remarques. Grande bouteille 75 cents. Essayez et vous en serez convaincu.

Décédé, hier soir, à Alger, à cinq heures et demie, JOHN E. ISNARD. Agé de quarante-six ans et trois mois, natif de l'Ile de Cuba, et un résidant d'Alger depuis 28 ans. Les parents et connaissances des familles Isnard et Guillot sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures précises. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Chemnut, entre Alix et Eliza Sts., à Alger.

Les journaux de Charleston, S. C., et de la Havane sont priés de reproduire.

Quartier-Général du Comité Central d'Etat.

Nlle-Orléans, 23 janvier 1879.

Une réunion générale du comité aura lieu LUNDI, 27 janvier, à 7 heures du soir, au No 109 rue de la Douane. Tous les membres sont priés d'assister à cette réunion.

O. M. Tennison, Président.
Albert Voorhies, Secrétaire. 24janv—2t

Bureaux de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, coin des rues White et Derbigny. Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1879.—Conformément à l'article 21 de la charte, l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, à l'effet d'élire sept directeurs pour l'année courante, aura lieu à ces bureaux le LUNDI, 3 février 1879, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

24 janv—11f. H. Huard, Secrétaire.

Premier Grand Bal Militaire par invitations.

Paré et Masqué,

par la batterie A,

Régiment d'Artillerie d'Orléans,

—A—

Grunewald Hall,

Samedi, 29 février 1879.

Les promesses pour le berceau, le restaurant et la réception de nuit sont adressés par les membres du Restaurant Comité, au No 40 rue St-Charles. Les dites promesses devront parvenir MERCREDI, 5 février 1879, à 7 heures du soir. 22janv—2t

Consulat de France

—A—

La Nouvelle-Orléans

Ouvrira de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Avis Important.—Jusqu'au 1er février 1879.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat.

Et une de classe en d'absence, dans le cas contraire, leurs passeports seront remis à des tiers.

Armand, Bernard (Emile), Bernard (Jean), Bernard (Jean), Bernard (Jean